Agence Régionale de Santé Normandie

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DE LOISIRS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Alençon, le 2 novembre 2026

Affaire suivie par Nathalie SICOT

mail : nathalie.sicot@ars.sante.fr

tél : 06 80 06 74 14

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE LA FERTE-MACE
Hôtel de ville
BP 129
61600 LA FERTE MACE

Affichage obligatoire sur des panneaux visibles des usagers de l'établissement

Ces analyses sont consultables sur https://orobnat.sante.gouv.fr/orobnat/rechercheP iscine.do?methode=menu&idRegion=28

PISCINE CA DU PAYS FERTOIS

Prélèvement 00151668
Unité de gestion 0234 PISCINE CA DU PAYS FERTOIS
Installation **UDI 001655 BAIN A REMOUS CA FERTOIS**
Point de surveillance P 0000002264 BAIN A REMOUS PAYS FERTOIS
Localisation exacte BORD DE BASSIN
Commune FERTE-MACE (LA)

Prélevé le : lundi 12 octobre 2026 à 11h47
par : CHRISTOPHE ALLOY (LABORATOIRE)
Type visite : PI

MESURES TERRAIN	*Résultats*		*Limite de qualité*		*Référence de qualité*	
			inférieure	*supérieure*	*inférieure*	*supérieure*
Acide isocyanurique	<5	mg/L		75,00		
Chlore libre	1,32	mg(Cl2)/L				
Chlore total	1,64	mg(Cl2)/L				
pH	7,3	unité pH	6,90	7,70		
Température de l'eau	31,5	°C		36,00		33,00
Transparence qualitative	0	/				

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABEO ORNE 6102
Type del'analyse : PCL Code SISE de l'analyse : 00159064 Référence laboratoire : O.2026.18717-2-1

	Résultats		*Limite de qualité*		*référence de qualité*	
			inférieure	*supérieure*	*inférieure*	*supérieure*
MINERALISATION						
Chlorures	220	mg/L				250,00
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES						
Carbone organique total	***7,1***	***mg(C)/L***				***5,00***
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				100
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0,00		
Pseudomonas aéruginosa par 100ml	<1	n/(100mL)		0,00		
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1	n/(100mL)		0,00		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION						
Chlore combiné	0,32	mg(Cl2)/L		0,60		
Chlore libre actif	0,78	mg(Cl2)/L	0,40	1,40		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00151668)

L'eau du bain à remous est conforme aux limites de qualité mais ne satisfait pas aux références de qualité définies par la réglementation en vigueur en raison de la valeur du Carbone Organique Total supérieure à la recommandation fixée à 5 mg/L traduisant la présence de matières organiques. Il convient d'être vigilant sur le caractère obligatoire de la douche complète savonnée avant l'activité baignade afin de limiter une grande partie de la pollution organique azotée.

le Technicien Sanitaire
et de Sécurité Sanitaire Chef



Nathalie SICOT